

## Contribution écrite

Nom de votre organisation :

Typologie de votre organisation :

- Administration
- Association exerçant une mission de service public
- Organisation professionnelle
- Organisation syndicale
- Autorité indépendante
- Entreprise ou indépendant
- Parti politique ou think-tank
- Autre**

**Pour faciliter l'analyse de votre contribution écrite, nous vous invitons à la structurer sur le modèle du tableau ci-dessous.**

*Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont vocation à être détaillées, merci de dupliquer le tableau.*

*Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.*

Exemple :

<b>Thématique : Justice pénitentiaire et de réinsertion</b>	
<b>Problématique / enjeu identifié :</b>	<b>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique /à cet enjeu :</b>
Surpopulation carcérale	- Élargissement du recours au bracelet électronique

<b>Thématique : Simplification de la justice civile</b>	
<b>Problématique / enjeu identifié :</b>	<b>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / à cet enjeu :</b>
Lenteur de la justice	Il faut supprimer les audiences de conciliation lorsque deux avocats sont constitués dans les intérêts des parties : les avocats évoquent entre eux l'hypothèse d'une transaction ou la mise en place d'une médiation
Rôle des avocats	Les avocats doivent être obligatoires, c'est dans l'intérêt des justiciables et du service publique de la justice
Numérisation	La justice souffre de son archaïsme : il faut numériser l'ensemble de la procédure lorsque les parties renseignent une adresse mail valide : dépôt des demandes, requêtes,

	convocation aux audiences, ET JUGEMENTS. Il est fini le temps ou la signification devait être la règle. Aujourd'hui, un avocat notifie la décision à son client mais les délais ne courent pas puisque les décisions n'ont pas légalement commencé à courir en raison de l'absence de signification
Délibéré sans audience	Certains dossiers, simples ne méritent pas d'être plaidé et la tenue de l'audience fait perdre du temps à tout le monde : il faut permettre aux parties de conclure les dossiers sans avoir forcément à plaider.
Fin des mises en état obligatoires	La mise en état, qui se tient souvent par des audiences fastidieuses ou rien ne se passe, doit être un recours à la demande des parties si une difficulté survient et pas automatiquement
Suivi des procédures	Les affaires civiles doivent pouvoir être suivies numériquement comme le sont les dossiers administratifs
Délais impératifs	Il est temps que la loi prévoit enfin des délais impératifs pour conclure ET rendre un jugement. Les délais ne doivent pas excéder 6 mois. Il y a trop de renvois dilatoires. Une décision rendue 1 an plus tard n'a déjà plus de sens, aujourd'hui c'est 2 à 3 ans pour obtenir une décision, c'est du véritable déni de justice.